
QUESTIONNAIRE

D É C L A R A T I O N

D U R I S Q U E

Le présent questionnaire, qui fera partie intégrante du contrat s'il se réalise, permet à l'assureur, conformément à l'article L.113-2 du Code des assurances, d'apprécier les risques qu'il prend en charge et vos besoins en assurance. Nous vous remercions donc de répondre avec précision à ces questions.

Votre courtier conseil :

Adresse :

Tél :

Mail :

PROPOSANT

► Raison sociale de votre société ou vos nom et prénom :

.....

► Forme juridique (SA, SARL, Artisan....) de votre entreprise :

.....

► Adresse de votre siège social ou de votre domicile commercial :

.....

.....

► Adresse e-mail :

.....

► Téléphone :

.....

► Site Internet de votre entreprise :

.....

► Numéro SIREN (ou INSEE) : son code APE (NAF) :

Que vous soyez inscrit au RM ou au RCS : merci de nous communiquer vos justificatifs d'inscription

► Date de création de votre entreprise : / /

► Effectif de votre entreprise :

Les marchés suivants ne rentrent pas dans le cadre de la souscription :

Marché d'entreprise générale : Vous avez du personnel d'exécution. Vous êtes locateur d'ouvrage, ou sous-traitant, titulaire d'un marché de travaux tous corps d'état, que vous exécutez en tout ou partie.

Marché de Contractant général : Vous n'avez pas de personnel d'exécution. Vous prenez un marché portant sur la totalité des travaux de l'opération de construction (englobant ou non la maîtrise d'œuvre) que vous donnez en sous-traitance intégralement.

Constructeur de maisons individuelles (C.M.I.) au sens de la loi n° 90-1129 du 19 décembre 1990.

VOTRE SAVOIR - FAIRE

Formations et compétences

Les parties sont conscientes que la formation et la qualification des acteurs de la construction sont des éléments déterminants dans l'approche du risque.

Merci de compléter le tableau ci-dessous :

RÉFÉRENCES Consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (AQC) : www.qualiteconstruction.com - rubrique « signes de qualité »	OUI Lesquelles ? (joindre les justificatifs)	NON
CERTIFICATIONS		<input type="checkbox"/>
Qualibat, ACQPA (peinture), CTB-A+ (traitements curatifs), QMF (Qualibat Métallerie Feu)		
QUALIFICATIONS		<input type="checkbox"/>
Qualibat, QUALIFELEC, QUALIFROID, QUALIPAYSAGE, QUALISPORT, QUALISAV (maintenance et SAV en chauffage), QUALICLIMA (climatisation et conditionnement d'air)		
APPELLATIONS		<input type="checkbox"/>
PG (gaz), Qualité PGM, QUALIBOIS, QUALI'EAU, QUALI PAC (pompe à chaleur), QUALI PLUIE, QUALI PV module Elec, QUALI PV module Bat, QUALI SOL		
LABELS – ENGAGEMENTS		<input type="checkbox"/>
ECO ARTISAN, ERE (expert rénovation énergétique), GEOCAL (géothermie souterraine basse), QUALI'CO, QUALI Fioul, QUALIFORAGE, QUALIFOUDRE, QUALI Puits		
AUTRES (précisez) :		<input type="checkbox"/>
.....		
.....		

Produits et mise en œuvre

Les parties sont conscientes que la maîtrise des techniques mises en œuvre est un élément déterminant dans l'approche du risque.

	OUI	NON
Les parties s'accordent sur le champ d'application suivant des garanties du contrat : seuls sont garantis, les matériaux, produits, procédés ou travaux de construction normalisés, selon la définition ci-dessous :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ les travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P* ▶ les procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché : <ul style="list-style-type: none"> • d'un Agrément Technique Européen (ATE) ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P** • d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable • d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité. 		

* Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com) ** (Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com))

La Commission Prévention Produits, dite C2P, est une commission constituée au sein de l'AQC (Agence Qualité Construction).

Elle intervient sur les familles de produits et les textes qui en définissent la mise en œuvre et a pour mission d'identifier les techniques susceptibles d'engendrer des risques de sinistres.

Cette mission de la C2P, exclusivement d'ordre technique, a pour objectifs principaux :

- d'attirer l'attention des professionnels lors de leur choix technique sur les produits, et/ou procédés, susceptibles de poser des problèmes ;
- de faire progresser les produits et les textes qui en définissent la mise en œuvre.

LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Vous êtes assujéti à une présomption de responsabilité décennale mais pas à l'obligation d'assurance pour les ouvrages de construction suivants :

1. Les ouvrages maritimes, lacustres, fluviaux, les ouvrages d'infrastructures routières, portuaires, héliportuaires, aéroportuaires, ferroviaires, les ouvrages de traitement de résidus urbains, de déchets industriels et d'effluents, ainsi que les éléments d'équipement de l'un ou l'autre de ces ouvrages.
2. Les voiries, les réseaux divers, les ouvrages piétonniers, les canalisations, les lignes ou câbles et leurs supports, les parcs de stationnement, les ouvrages de transport, de production, de stockage et de distribution d'énergie, les ouvrages de stockage et de traitement de solides en vrac, de fluides et liquides, les ouvrages de télécommunications, les ouvrages sportifs non couverts, ainsi que leurs éléments d'équipement, **sauf si l'un ou l'autre de ces ouvrages ou éléments d'équipement est accessoire à un ouvrage soumis à l'obligation d'assurance.**

Réalisez-vous des travaux sur ces ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance ?

OUI

NON

Si OUI, une étude spécifique est nécessaire, sauf pour la VRD.

Liste des ouvrages non assurables par les présentes conditions :

- ▶ Ouvrages d'infrastructure routière, portuaire, héliportuaire, aéroportuaire, ferroviaire :
- ▶ Ouvrages de traitement de résidus urbains, de déchets industriels et d'effluents :
- ▶ Lignes ou câbles et leurs supports :
- ▶ Ouvrages de transport, de production, de stockage et de distribution d'énergie :
- ▶ Ouvrages de télécommunication :
- ▶ Ouvrages de stockage et de traitement de solides en vrac, de fluides et liquides :
- ▶ Ouvrages à la mer, sur fleuves, rivières, lacs, y compris prise d'eau pour tout ouvrage, barrage de tout type :
 - Ouvrages mobiles :
 - Ouvrages réalisés avec des techniques innovantes :
 - Ouvrages exceptionnels, de grande portée, de grande hauteur, de grande longueur, de grande capacité
 - Réseaux de chauffage urbain, installations de géothermie « collective », réseaux industriels en général et éoliennes :

Le coût total prévisionnel de construction (Travaux tous corps d'état HT et honoraires), des ouvrages non soumis à obligation d'assurance, à la réalisation desquels vous participez à quelque titre que ce soit, est inférieur à 6 000 000 € ?

OUI

NON

Si NON, coût maximum ? : €

LES OUVRAGES SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Le coût total prévisionnel de construction (travaux tous corps d'état HT et honoraires), des ouvrages soumis à obligation d'assurance, à la réalisation desquels vous participez à quelque titre que ce soit, est inférieur à

15 000 000 € 30 000 000 €

Au-delà, une extension est possible sous réserve de déclaration du chantier et de fourniture des pièces suivantes :

- CCRD
- Devis détaillé
- Demande d'attestation nominative au chantier complétée

Liste des ouvrages non assurables par les présentes conditions : définition dans les C.G

- ▶ Ouvrages exceptionnels, de grande portée, de grande hauteur, de grande longueur, de grande capacité, de grande profondeur.
- ▶ Ouvrages inusuels (ex. fondation de cyclotron, cuves de pile piscine, bancs d'essais de réacteur, dalle > 2T/m² sur sol compressible).

VOS MARCHÉS ET VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffres d'affaires annuels hors taxes :

Il est important que nous connaissions, pour mieux apprécier le risque à couvrir, la nature des marchés passés ou à passer par votre entreprise ainsi que le chiffre d'affaires s'y rapportant.

Indiquez-nous votre chiffre d'affaires prévisionnel annuel HT en euros, pour l'exercice en cours ou à venir.

Marché d'entreprise : Vous êtes locateur d'ouvrage, ou sous-traitant, titulaire d'un marché de travaux que vous exécutez vous-même ou avec votre propre personnel d'exécution, et pour lequel vous pouvez **accessoirement faire appel à des sous-traitants.**

Chiffre d'Affaires Prévisionnel Hors Taxes	:	€
▶ Dont vente* de produits, matériels ou matériaux sans marché de pose même sous-traité	:	%
▶ Dont CA donné en sous traitance**	:	%

* Nature des produits ou matériels :

.....

.....

.....

.....

Si la part de CA de vente sans pose est supérieure à **10%** de CA global, un questionnaire dédié est à compléter

DÉCLARATION DES MÉTIERS EXERCÉS ET/OU DONNÉS EN SOUS-TRAITANCE

Merci de déclarer le ou les métiers que vous exercez, ainsi que les Chiffre d'Affaires afférents : déclarés en % de l'activité. Selon les libellés des métiers et spécialités décrits dans l'annexe 1. **L'ensemble de vos déclarations doit être égale à 100%**

MÉTIER	CA Prévisionnel Hors Taxes (en %)	Activité sous traitée	
		Totalement	Partiellement
<input type="checkbox"/> Démolition sans utilisation d'explosifs*%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Terrassement%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> VRD%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Paysagiste%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Enduits hydrauliques%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Taille de pierres%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Charpente et structure en bois%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> CHARPENTE ET STRUCTURE MÉTALLIQUE%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Couverture%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Couverture par assemblage de grands éléments%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Zinguerie%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité des façades%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Menuiseries extérieures à l'exclusion des vérandas%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Vérandas%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Bardage de façades%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Menuiseries intérieures%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Agencements de cuisines, magasins, salles de bain%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Plâtrerie-Staff-Stuc-Gypserie%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Serrurerie-Métallerie%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Vitrierie-Miroiterie%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Peinture hors imperméabilisation et étanchéité des façades%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Revêtement de surfaces et matériaux souples et parquets flottants%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Revêtement de surfaces et matériaux durs-Chapes et sols coulés%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Isolation thermique-Acoustique hors isolation frigorifique%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Isolation thermique par l'extérieur%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Isolation frigorifique%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Plomberie-Installations sanitaires%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Installations thermiques de génie climatique%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Installations de capteurs solaires thermiques%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> FUMISTERIE%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Ramonage%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> INSTALLATIONS D'AÉRAULIQUE ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Electricité%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> ELECTRICITÉ COURANTS FAIBLES%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL (Doit être égal à 100%)%		

Autres activités

► **Exercez-vous d'autres activités non mentionnées ci-dessus ?** OUI NON

Si oui, merci de préciser les activités exactes :

.....
.....
.....
.....

VOS ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE

► **ÊTES-VOUS (OU AVEZ VOUS ÉTÉ) ASSURÉ :**

Pour le RISQUE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE ? OUI NON

Si OUI, préciser :

Assureur : Numéro de contrat :

Date d'effet du contrat : Date de résiliation :

Cause précise de la résiliation :

Pour le RISQUE RESPONSABILITÉ CIVILE ? OUI NON

Si OUI, préciser :

Assureur : Numéro de contrat :

Date d'effet du contrat : Date de résiliation :

Cause précise de la résiliation :

► **NOMBRE DE RÉCLAMATIONS OU DE DOMMAGES DONT VOUS AVEZ FAIT L'OBJET DEPUIS LA CRÉATION DE VOTRE SOCIÉTÉ (pour le ou les risques correspondant aux garanties souhaitées)**

Plus la période justifiable est importante et plus le tarif pourra être dégressif

Quelle est l'Année de début du relevé de sinistralité justifiable (minimum 5 ans pour des sociétés assurés depuis au moins 5 ans) ?

Nombre de sinistre(s) et/ou mise(s) en cause responsable(s) sur la période justifiable par RI ?

Montant total du(des) sinistre(s) (provision si en cours) sur la période justifiable ?

Joindre le relevé d'informations indiquant la situation « sinistres » détaillée (nombre et coûts, et par année de déclaration d'ouverture de chantier pour le risque R.C. décennale) correspondant à cette période et émanant de votre/vos assureur(s) actuel(s) et précédent(s).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements complémentaires : très important

Vous venez de répondre à un questionnaire relatif aux risques encourus en tant qu'artisan ou entreprise réalisant des travaux de construction dans le cadre des marché(s) et métier(s) déclaré(s). Toutefois, dans l'une ou l'autre des situations ci-dessous, il peut exister un besoin d'assurance spécifique (avec le cas échéant obligation d'assurance) dont l'étude peut-être faite, conjointement à la présente, à l'aide du questionnaire correspondant au risque (à remplir et à nous transmettre).

Réalisation pour votre propre compte d'ouvrages que vous vendez en cours de travaux ou après achèvement ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mandataire du propriétaire ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Fabrication et/ou Négoce (y compris importation) de matériaux ou produits de construction vendus ou revendus et relevant de la responsabilité instituée par l'article 1792-4 du Code Civil ? Si oui : compléter le questionnaire correspondant (les dommages subis par ces matériaux ou produits ne sont pas couverts automatiquement)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

LE PROPOSANT SOUSSIGNÉ CERTIFIE QUE TOUTES LES DÉCLARATIONS FAITES EN RÉPONSE AUX QUESTIONS CI-DESSUS SONT SINCÈRES ET EXACTES. TOUTE RÉTICENCE, FAUSSE DÉCLARATION INTENTIONNELLE, OMISSION OU DÉCLARATION INEXACTE DES CIRCONSTANCES DU RISQUE CONNUES DE LUI ENTRAINENT, SELON LE CAS, LES SANCTIONS PRÉVUES PAR LES ARTICLES L.113-8 ET L.113-9 DU CODE DES ASSURANCES (NULLITÉ DU CONTRAT OU RÉDUCTION PROPORTIONNELLE DE L'INDÉMNITÉ).

Date d'effet demandée :

Fractionnement souhaité : Mensuel Trimestriel Semestriel Annuel

Mode de paiement souhaité : Chèque Prélèvement

Fait à, le

Article L.112-2 du Code des Assurances - 1^{er} alinéa :

La proposition d'assurance n'engage ni l'assuré, ni l'assureur ; seule la police ou la note de couverture constate l'engagement réciproque.

Signature du Proposant

Document à fournir pour toute étude ou validation d'une offre envoyée :

- le présent questionnaire complété et signé
- votre dernière attestation d'assurance decennale faisant apparaître les activités assurées
- votre relevé de sinistralité du/des précédents assureurs sur les 5 dernières années
- la carte d'identité du gérant de la société
- votre kbis de moins de 3 mois
- vos qualifications professionnelles le cas échéant
- vos justificatifs de compétences (fiche de paie, attestation précédent employeur, références chantiers / factures, diplôme) pour toutes nouvelles activités ajoutées et non assurées sur votre précédent contrat

ANNEXE 1

DÉFINITION DES MÉTIERS ET SUR - MÉTIERS

NOMENCLATURE DES ASSUREURS POUR LES ACTIVITES BTP ET ADDITIONNELLE RCBAT+ (Les activités suivies d'une astérisque sont des activités additionnelles proposées par RCBAT+)

ACTIVITES	DEFINITIONS
1. Préparation et aménagement du site	
1.1. Démolition sans utilisation d'explosifs	<p>Démolition ou déconstruction, totale ou partielle d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (hors explosifs).</p> <p>Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maçonnerie • Zinguerie, couverture et étanchéité • VRD
1.2. Démolition avec utilisation d'explosifs	<p>Démolition ou déconstruction, totale ou partielle d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (avec explosifs).</p> <p>Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maçonnerie • Zinguerie, couverture et étanchéité • VRD
1.3. Terrassement à l'exclusion des enrochements	<p>Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoires dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages.</p> <p>Cette activité comprend les sondages et forages.</p>
1.3.1. Enrochements	<p>Pose de blocs de pierre ou de béton, construction de seuils d'enrochement ou réalisation de travaux d'aménagement hydraulique ainsi que le soutènement des talus. L'activité d'enrochement comprend, pour les travaux concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le terrassement pour l'enrochement ou la purge, - Le terrassement en déblai ou en remblai, - La fourniture et mise en œuvre d'enrochement, - La fourniture et mise en œuvre de matériaux drainants, - La fourniture et mise en œuvre de couches de transition, - La fourniture de terre végétale.
1.4. Amélioration des sols	<p>Traitement, drainage, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques, par toutes techniques autres que pieux, micro-pieux, barettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes.</p> <p>Cette activité comprend la pose de géotextiles (hors membranes), les sondages et forages.</p>
1.5. Voiries Réseaux Divers (VRD)	<p>Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.</p> <p>Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.</p>
1.5.1. Paysagiste*	<p>Réalisation d'espaces verts, y compris systèmes d'arrosages, de poteaux et clôtures.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux enterrés, canalisations d'assainissement autonome, de voiries piétonnes et carrossables, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

1.6. Montage d'échafaudage-Etalement	Montage pour le compte de tiers de tous étalements, échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs employés à la construction ou à l'entretien des immeubles, monuments et édifices ainsi que le montage de structures événementielles.
1.7. Traitement amiante	Retrait de l'amiante, de matériaux et produits en contenant, ainsi que leur élimination ou leur confinement, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.
1.8. Traitement curatif (insectes xylophages-champignons)	Traitement curatif des bois en œuvre et des constructions contre les insectes à larves xylophages, les termites et les champignons dans les charpentes et menuiseries bois, mais aussi les sols, fondations, murs, cloisons, planchers.
1.9. Assèchement des murs	Traitement des murs contre les remontées d'humidité par capillarité. Cette activité comprend les travaux préparatoires et de traitement proprement dits et les travaux accessoires et complémentaires de remplacement des parements.
2. Structure et gros-oeuvre	
2.1. Fondations spéciales	Réalisation, y compris dans le cadre de travaux de reprise en sous œuvre, de pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes. Cette activité comprend les travaux de rabattements de nappes, les sondages et forages, les tirants d'ancrage.
2.2. Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ	<p>Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierres naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé).</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, • ravalement en maçonnerie, • de briquetage, pavage, • dallage, chape, • fondations autres que pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • terrassement, drainage et de canalisations enterrées, • complément d'étanchéité des murs enterrés, • pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure, • la pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre, • démolition et VRD, • pose d'huisseries, • pose d'éléments simples de charpente, ne comportement ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie, • plâtrerie, • carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, • calfeutrement de joints. <p>Et les travaux suivants liés à la fumisterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • construction, réparation et entretien d'âtres et foyers ouverts (hors four et cheminées industriels), • conduits de fumée et de ventilation à usage domestique et individuel, • ravalement et réfection des souches hors combles, • construction de cheminées à usage domestique et individuel, • revêtement en carreaux et panneaux de faïence.
2.2.1. Enduits hydrauliques*	<p>Réalisation d'enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, ravalement en maçonnerie.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - complément d'étanchéité des murs enterrés, - plâtrerie.
2.2.2. Taille de pierres*	Taille, façonnage et pose de pierres de construction. Edification de menus ouvrages en pierre.

2.3. Béton précontraint in situ	Mise en œuvre de béton armé précontraint mis en tension sur chantier
2.4. Charpente et structures en bois à l'exclusion des constructions à ossature bois	Réalisation de charpente et structures à base de bois à l'exclusion des façades-rideaux. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> • couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature, • supports de couverture ou d'étanchéité, • plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, • planchers et parquets, • isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente, • traitement préventif et curatif des bois, • mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.
2.5. Charpente et structure métallique	Réalisation de charpentes, structures et ossatures métalliques à l'exclusion des façades-rideaux. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> • couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont métalliques et fixés directement à l'ossature, • supports de couverture ou d'étanchéité, • protection et traitement contre la corrosion, • traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage, • travaux en sous œuvre par structure métallique, • isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente.
3. Clos et couvert	
3.1. Couverture	Réalisation en tous matériaux (hors structures textiles), y compris par bardeau bitumé, de couverture, vêtage, vêtire. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> • zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, • pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture), • réalisation d'isolation et d'écran sous toiture, • ravalement et réfection des souches hors combles, • installation de paratonnerre. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> • raccords d'étanchéité, • réalisation de bardages verticaux, • éléments de charpente non assemblés..
3.1.1. Couverture par assemblage de grands éléments	Réalisation de couverture en grands éléments. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> • zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, • pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture), • réalisation d'isolation et d'écran sous toiture, • ravalement et réfection des souches hors combles, • installation de paratonnerre. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> • raccords d'étanchéité, • réalisation de bardages verticaux, • éléments de charpente non assemblés..
3.1.2. Zinguerie*	Réalisation de travaux de zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.
3.2. Etanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur à l'exclusion de la pose de membranes d'étanchéité photovoltaïques	Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en œuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité. Cette activité comprend dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en œuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que ceux complétant l'étanchéité des ouvrages. Ainsi que la réalisation des travaux de : <ul style="list-style-type: none"> • étanchéité de parois enterrées, • zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,

	<ul style="list-style-type: none"> châssis de toit (y compris exutoires en toiture).
3.3. Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs à l'exclusion des piscines	Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs en béton armé et béton précontraint. Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.
3.4. Calfeutrement protection, imperméabilité et étanchéité des façades à l'exclusion de l'Isolation Thermique par l'Extérieur	Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymères de classe I4. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment, calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
3.5. Menuiseries extérieures à l'exclusion des vérandas	Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades rideaux et vérandas. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie, mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non, d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> vitrierie et de miroiterie, alimentations, commandes et branchements électriques éventuels, mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité, traitement préventif et curatif des bois.
3.5.1. Vérandas*	Réalisation de vérandas, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades rideaux. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie, mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non, d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> vitrierie et de miroiterie, alimentations, commandes et branchements électriques éventuels, mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité, traitement préventif et curatif des bois.
3.6. Bardages de façades	Réalisation de bardages par mise en œuvre de clins ou de panneaux, avec ou sans incorporation d'isolant, à l'exclusion des façades rideaux. Cette activité comprend les travaux de vêtue. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique.
3.7. Façades-rideaux	Réalisation de façades-rideaux, quel que soit le matériau utilisé, y compris la mise en place des éléments de remplissage et de réalisation de façades selon les techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou de vitrage extérieur attaché (VEA)
3.8. Structures et couvertures textiles	Réalisation de superstructures et couvertures à base de membranes textiles tendues ou gonflées. Cette activité comprend la réalisation des structures complémentaires en support bois, métal ou autres matières ainsi que tous les éléments d'évacuation d'eaux nécessaires.
4. Divisions-Aménagements	
4.1. Menuiseries intérieures	Réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et garde corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers. Cette activité comprend les travaux de :

	<ul style="list-style-type: none"> • mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, • habillage et de liaisons intérieures et extérieures. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vitrerie et de miroiterie, • mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, et à la sécurité incendie, • traitement préventif et curatif des bois.
4.1.1. Agencement de cuisines, magasins, salles de bains *	<p>Réalisation de tous travaux intérieurs et d'installation de cuisines, magasins, salles de bains.</p> <p>Cette activité regroupe les activités suivantes :</p> <p>4.1. Menuiserie intérieure,</p> <p>4.2. Plâtrerie-Staff-Stuc-Gypserie,</p> <p>4.3. Serrurerie-Métallerie,</p> <p>4.4. Vitrerie-Miroiterie,</p> <p>4.5. Peinture,</p> <p>4.6. Revêtements de surfaces en matériaux souples et parquets flottants y compris revêtements muraux en matériaux durs,</p> <p>4.8. Isolation thermique-Acoustique,</p> <p>5.1. Plomberie-installations sanitaires,</p> <p>Tels que définis ci-avant et ci-après dans la nomenclature des assureurs pour les activités de BTP.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raccordements électriques, - Carrelage.
4.2. Plâtrerie-Staff-Stuc-Gypserie	<p>Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur.</p> <p>Cette activité comprend la mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • menuiseries intégrées aux cloisons, • le doublage thermique ou acoustique intérieur,
4.3. Serrurerie-Métallerie	<p>Réalisation de serrurerie et métallerie à partir de câbles, de profilés de tôle en tous métaux ou en matériaux de synthèse.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • protection contre les risques de corrosion, • installation et le raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements, • mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, • mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, et à la sécurité incendie.
4.4. Vitrerie-Miroiterie	<p>Réalisation de tous travaux à partir de produits verriers, y compris les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates à l'exclusion des façades-rideaux.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.</p>
4.5. Peinture à l'exclusion de l'imperméabilisation et étanchéité des façades	<p>Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastiques épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • menuiserie, • revêtement de faïence, • nettoyage, sablage, grenailage, • isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur.

	Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité.
4.5.1. Nettoyage*	Nettoyage de façades et de locaux exercé à titre accessoire de l'activité de peinture.
4.6. Revêtements de surfaces en matériaux souples et parquets	Réalisation de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tout matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre relevant des mêmes techniques de mise en œuvre.
4.7. Revêtements de surfaces en matériaux durs - Chapes et sols coulés	Réalisation de revêtements de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes et sols coulés y compris marbrerie funéraire. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> • pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes, • étanchéité sous carrelage non immergé, • protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.
4.8. Isolation Thermique-Acoustique à l'exclusion de l'Isolation Frigorifique	Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de : <ul style="list-style-type: none"> • isolation thermique de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages, • isolation et de traitement acoustique par la mise en œuvre de matières ou matériaux adaptés, • calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.
4.8.1. Isolation Thermique par l'Extérieur	Réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur quelle que soit la technique utilisée. Cette activité comprend l'intégration de tous produits, matériels et accessoires contribuant à la ventilation et fermetures associées.
4.8.2. Isolation Frigorifique*	Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de : <ul style="list-style-type: none"> - isolation frigorifique des locaux de toute capacité et fonctionnant à toutes températures, - calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.
5. Lots Techniques	
5.1. Plomberie-Installations sanitaires	Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseaux de fluide ou de gaz, hors techniques de géothermie et pose de capteurs solaires intégrés. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> • platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, • chapes de protection des installations de chauffage, • tranchées, trous de passage, saignées et raccords, • calorifugeage, isolation thermique et acoustique, • raccordement électrique du matériel, • réalisation de gouttières, descentes eaux pluviales et solins.
5.2. Installations thermiques de génie climatique	Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (VMC), hors techniques de géothermie et pose de capteurs solaires intégrés. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> • platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, • chapes de protection des installations de chauffage, • tranchées, trous de passage, saignées et raccords, • calorifugeage, isolation thermique et acoustique, • raccordement électrique du matériel • installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.
5.2.1. capteurs solaires thermiques*	Pose de capteurs solaires destinés à capter et transformer l'énergie solaire transmise par le rayonnement solaire en chaleur. Ces capteurs peuvent permettre la production d'eau chaude sanitaire (E.C.S) et/ou le chauffage de locaux par le biais de chauffe-eau solaires individuels (C.E.S.I) ou collectifs de petite taille (C.E.S.C) La surface des capteurs de ces installations ne doit pas dépasser 20 m2. Cette activité comprend les travaux accessoires suivants, nécessaires au bon fonctionnement de ces installations : <ul style="list-style-type: none"> - platelage, - supports d'appareils avec manutention et levage, - petite métallerie,

	<ul style="list-style-type: none"> - calorifugeage, - raccordement électrique du matériel, - travaux de maintenance et de dépannage des installations.
5.3. Fumisterie	<p>Réalisation (hors fours et cheminée industriels) de systèmes d'évacuation des produits de combustion.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • construction et installations d'âtres et foyers, • construction de socles de chaudières, • pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • raccords d'enduits divers, • calorifugeage des conduits, • revêtements en carreaux et panneaux de faïence, • réfection de souches..
5.3.1. Ramonage*	Ramonage et nettoyage par action mécanique des parois intérieures des conduits de fumée (de section inférieure ou égale à 4 dm2) avec contrôle de vacuité sur tout le parcours et essais de fumée pour contrôle d'étanchéité (y compris du bon état des souches).
5.4. Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air	<p>Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de chauffage, renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, hors techniques de géothermie et pose de capteurs solaires intégrés.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, • chapes de protection des installations de chauffage, • tranchées, trous de passage, saignées et raccords, • calorifugeage, isolation thermique et acoustique, • raccordement électrique du matériel • installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations techniques concernées.
5.5. Electricité	<p>Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques hors pose de capteurs solaires intégrés.</p> <p>Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (VMC) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de tranchées, trous passage, saignées et raccords, • chapes de protection des installations de chauffage.
5.5.1. Electricité courants faibles*	<p>Réalisation de systèmes destinés à capter les ondes électromagnétiques (antennes ou paraboles) ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques hors pose de capteurs solaires intégrés et antennes relais.</p> <p>Réalisation d'installations de systèmes d'alarmes anti-intrusion ou incendie à destination des particuliers. Cette activité comprend l'installation et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.</p> <p>Réalisation de câblages informatiques, d'installations d'interphonie, de courants faibles.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tranchées, trous de passages, saignées et raccords, - raccords d'enduits divers, - zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, - raccords d'étanchéité. <p>Cette activité ne comprend pas la réalisation d'antennes et pylônes relais.</p>
5.6. Four et cheminées industriels	Réalisation d'ouvrages de construction de fours industriels, d'incinération et de crémation y compris leurs cheminées.
5.7. Ascenseurs	Réalisation d'ascenseurs, de monte-charge, monte-personne, escalier mécanique et trottoir roulant, y

	compris les organes et équipements nécessaires à leur fonctionnement.
5.8. Piscines	Réalisation de piscines y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires.
5.9. Constructions à ossature bois	Réalisation de l'ensemble des éléments en bois ou dérivés de bois. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> • plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, • menuiserie intérieure et extérieure, • isolation thermique et acoustique, • traitement préventif et curatif des bois, • traitement des bois en œuvre contre les insectes xylophages, • mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.
5.10. Géothermie	Réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire par les techniques utilisant les énergies géothermique et aérothermique, avec tous les types de fluides. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> • sondage, forage et terrassement, • platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, • tranchées, trous de passage, saignées et raccords, • calorifugeage, isolation thermique et acoustique, • raccordement électrique du matériel, • chape de protection de l'installation de chauffage, • installation de ventilation mécanique contrôlée (VMC) • installation réalisée par des techniques utilisant l'énergie aérothermique.
5.11.1.a. Installations photovoltaïques constituées de panneaux de modules rigides en intégration au bâti*	Réalisation d'installations photovoltaïques par mise en œuvre en toiture ou en façade de systèmes photovoltaïques constitués de modules rigides en intégration au bâti . Cette activité comprend : <ul style="list-style-type: none"> - les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, - le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, - l'étanchéité, avec les éléments assurant le clos couvert, correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules entre eux, - la protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité. Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> - renforcement de structures existantes, - installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement, - zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, - réalisation d'écran sous-toiture.

<p>5.11.1.b. Installations photovoltaïques constituées de panneaux de modules rigides en intégration simplifiée ou en surimposition*</p>	<p>Réalisation d'installations photovoltaïques par mise en œuvre en toiture ou en façade de systèmes photovoltaïques constitués de modules rigides en intégration simplifiée ou en surimposition.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux de remplacement de la couverture, - les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, - le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, - l'étanchéité, avec les éléments assurant le clos couvert, correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules entre eux, - la protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité. - <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcement de structures existantes, - installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement, - zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, - réalisation d'écran sous-toiture.
<p>5.11.2. Installations photovoltaïques posées au sol</p>	<p>Réalisation d'installations photovoltaïques dont la structure repose directement sur le sol.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, - le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, - la protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité. <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - terrassement et V.R.D, - structures de support de panneaux solaires y compris fondations et gros œuvre associés.
<p>5.11.3.a. Etanchéité photovoltaïque en intégration au bâti*</p>	<p>Réalisation d'installations photovoltaïques par mise en œuvre en toiture de systèmes photovoltaïques constituées d'un revêtement d'étanchéité et d'une membrane souple photovoltaïques assemblées de manière irréversible en usine ou sur chantier en intégration au bâti.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, - le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, - l'étanchéité, avec les éléments assurant le clos couvert, correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules entre eux, - la protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité. <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement.
<p>5.11.3.b. Etanchéité photovoltaïque en intégration simplifiée ou en surimposition*</p>	<p>Réalisation d'installations photovoltaïques par mise en œuvre en toiture de systèmes photovoltaïques constituées d'un revêtement d'étanchéité sur lequel sont incorporés des supports, en vue de la pose de panneaux photovoltaïques de modules rigides en intégration simplifiée ou en surimposition.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, - le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, - l'étanchéité, avec les éléments assurant le clos couvert, correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules entre eux, - la protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité. <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement.
<p>5.12. Eolien</p>	<p>Réalisation d'installations d'éoliennes terrestres.</p>

	<p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - terrassement et V.R.D., - fondations y compris fondations spéciales, - gros œuvre et maçonnerie, - fabrication et mise en œuvre des mâts, - mise en œuvre des nacelles, des moyeux et pales y compris tout composant technique tel que couplage, multiplicateur, alternateur, transformateur, moteur d'orientation, système de refroidissement, - installations électriques y compris convertisseur, transformateur, armoire de commande, - raccord au réseau public. <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installations parafoudre, - installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement, - sécurisation du site.
--	--

Le terme de réalisation comprend, pour toutes les activités du tableau, la conception, la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-levage.

Par la notion de travaux accessoires et/ou complémentaires, il faut entendre la réalisation de travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie. Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel est le cas, l'attestation d'assurance doit reproduire précisément l'activité objet du marché de travaux. A l'inverse, ces travaux seraient alors réputés non garantis.